



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directives

Question écrite n° 74674

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur la multiplication des procédures juridiques engagées par la Commission européenne à l'encontre de la France. Constatant le non-respect par la France de dispositions communautaires, la commission européenne a engagé plusieurs procédures d'infractions, de mise en demeure ou de recours devant la cour européenne de Justice pour contraindre la France à se mettre en conformité avec les directives et règlements européens. Ces procédures juridiques confirment le retard pris par la France dans la transposition en droit français des directives européennes. Elles fragilisent le poids politique de notre pays au sein du Conseil des ministres alors que la France devrait jouer un rôle moteur. En conséquence, compte tenu des enjeux politiques, il lui demande d'indiquer les mesures prises par le Gouvernement pour éviter à l'avenir d'exposer la France à des procédures juridiques engagées par la commission européenne pour non-respect du droit communautaire.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74674

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1736